



## Le REX

Le retour d'expérience valorise les expériences de gestion des signalements par les établissements de santé et par les Cclin-Arlin par le partage d'informations utiles à la prévention ou à la gestion d'évènements infectieux graves associés à la dispensation de soins de santé.

→ fiches REX

Pour toutes informations complémentaires, s'adresser:

- au CCLIN sud-ouest

Tél 05.56.79.60.58

[Cclin.so@chu-bordeaux.fr](mailto:Cclin.so@chu-bordeaux.fr)

- à l'équipe de l'e-SIN inVS

[Esin-support@invs.sante.fr](mailto:Esin-support@invs.sante.fr)

Liens utiles :

<http://www.cclin-arlin.fr/RAISIN.html>

[http://www.cclin-sudouest.com/pages/sign\\_index.html](http://www.cclin-sudouest.com/pages/sign_index.html)

<http://www.invs.sante.fr>

Source réglementaire

[Instruction DGOS/PF2/DGS/RI3 n°2012-75 du 13 février 2012](#) relative au signalement externe des infections nosocomiales par les établissements de santé



# LE SIGNALEMENT DES INFECTIONS NOSOCOMIALES



Les objectifs et les modalités du signalement interne et externe des infections nosocomiales en établissement de santé



## 1 Qu'est-ce que le signalement ?

Le signalement des IN est un système d'alerte, levier important de la maîtrise des risques.

Tout professionnel de santé, qui dans l'exercice de ses missions constate un ou plusieurs cas d'IN, doit en informer le médecin en charge du ou des patients.

L'identification interne des IN est le pré-requis indispensable au signalement externe, dispositif qui permet aux ES d'alerter les autorités sanitaires (ARS) et le CCLIN de la survenue d'évènements « sentinelles »

## 3 Que signaler ?

- 1- Toute IN rare ou particulière du fait
  - De l'agent pathogène en cause (nature, caractéristiques ou profil de résistance)
  - Du site de l'infection
  - De l'utilisation d'un dispositif médical
  - De procédures ou pratiques pouvant exposer d'autres personnes
- 2- Tout décès lié à une IN
- 3- Toute infection suspecte d'être causée par un germe de l'eau ou de l'air environnant

## 5 Le suivi d'un signalement

- e-SIN offre aux établissements de santé la possibilité de demander une aide extérieure si besoin (CCLIN-ARLIN, ARS...)
- L'investigation de l'évènement, l'analyse des causes et les actions correctives sont menées par l'établissement, en concertation, et sont tracées dans la fiche de suivi de e-SIN.
- Le signalement est clôturé quand l'évènement est considéré comme maîtrisé.

## 2 Pourquoi signaler ?

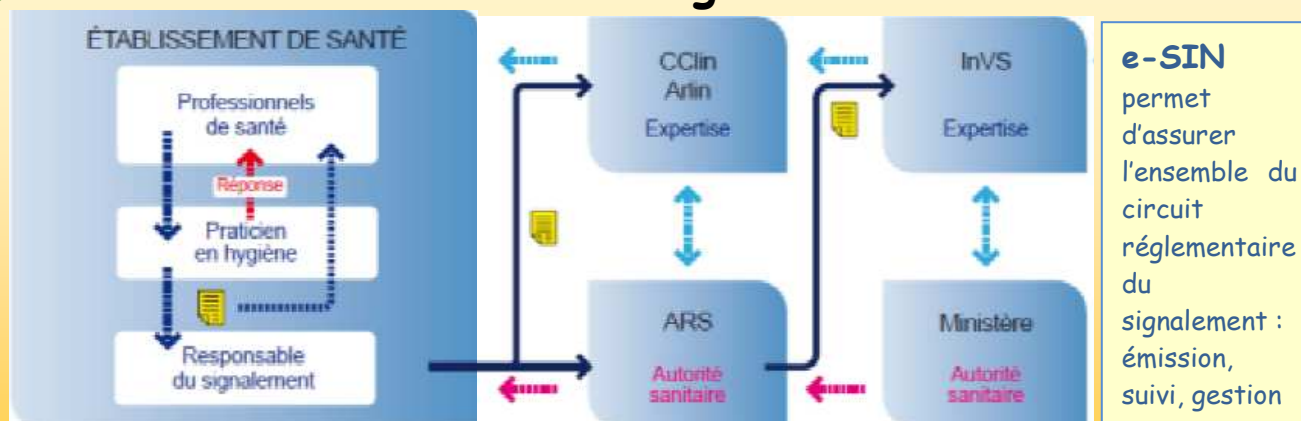
Le signalement s'impose à tout établissement de santé public ou privé

### Objectifs :

- Détecter des évènements inhabituels au niveau local, régional, et national
- Promouvoir et soutenir l'investigation des épidémies et leur maîtrise
- Développer ou rappeler des recommandations de prévention

## 4

## Comment signaler ?



**e-SIN** permet d'assurer l'ensemble du circuit réglementaire du signalement : émission, suivi, gestion



<http://www.e-sin.fr/>  
connexion : identifiant + mot de passe